

Secrétariat général Direction de la citoyenneté et de la légalité

ARRÊTÉ n°2023 / DCL / 4 – 689
du 17 júllet 2025
portant modification du tableau des électeurs sénatoriaux
dans le département de la Moselle

Le préfet de la Moselle, Officier de la Légion d'honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite.

- VU le Code électoral, et notamment les titres II et III du Livre 2°;
- VU le décret n° 2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs;
- VU la circulaire ministérielle IOMA2308397J du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2023/ DCL / 4 –545 du 5 juin 2023 portant indication du mode de scrutin et du nombre de délégués et suppléants à désigner en vue de l'élection des sénateurs dans le département de la Moselle ;
- **VU** l'arrêté préfectoral n° 2023 / DCL / 4 577 du 5 juin 2023 rectifiant l'arrêté n° 2023 / DCL / 4 545 du 5 juin 2023 ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2023 / DCL / 4 607 du 16 juin 2023 portant établissement du tableau des électeurs sénatoriaux dans le département de la Moselle ;
- VU les jugements du tribunal administratif de Strasbourg le 22 juin 2023 relatifs aux élections des délégués dans les conseils municipaux de Amanvillers, Angevillers, Belles-Forêts, Bining, Bousse, Brouck, Clouange, Courcelles-Sur-Nied, Creutzwald, Dalhain, Farébersviller, Illange, Inglange, Kédange-Sur-Canner, Kerbach, La Maxe, Le Ban-Saint-Martin, Lemberg, Longeville-Les-Saint-Avold, Marange-Silvange, Marsilly, Morhange, Morsbach, Nousseviller-Saint-Nabor, Novéant-Sur-Moselle, Oeting, Ogy-Montoy-Flanville, Ottange, Peltre, Phalsbourg, Puttigny, Rémering-Les-Puttelange, Roncourt, Rouhling, Russange, Saint-Privat-La-Montagne, Sarreinsming, Seingbouse, Sérémange-Erzange, Solgne, Vigy, Volstroff, Woustviller, Wuisse et Zoufftgen;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Moselle ;

ARRÊTE

- Article 1er : Le tableau des électeurs sénatoriaux dans le département de la Moselle arrêté le 16 juin 2023 est modifié conformément à la liste figurant en annexe du présent arrêté sous les quatre rubriques suivantes :
 - 1 sénateurs et députés ;
 - 2 conseillers régionaux;
 - 3 conseillers départementaux;
 - 4 délégués des conseils municipaux.
- Article 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.
- Article 3: Le secrétaire général de la préfecture de la Moselle est chargé de l'exécution du présent arrêté.

À Metz, le 17/1

Laurent TOUVETTI Jullev 2023